



Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2020 convoqué à 20h

11 Présents : Laura CATRY, Matthieu GRISVARD, Thierry BOUVIER, Michaël HUEBER, Julie PAJOT, Edith FARINACCIO, Laury FARINACCIO, Christophe COUTURIER, Cyril STUCKI, Gisèle MICHELIN et Stéphanie d'AMIENS d'HEBECOURT.

1) Désignation d'un secrétaire de séance: Laury Farinaccio est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du PV du 1er juillet 2020: Vote: 11 voix valident le PV du 01/07.

3) Décision Modificative (DM) pour la Retenue de garantie des travaux d'isolation de la mairie de 5000€ : Suite à la demande de la trésorerie, le conseil municipal devait prendre une décision modificative du budget municipal concernant le paiement qu'il reste à verser aux entreprises qui ont installé la chaudière à granulés (Lot n°6 : 1522,83 €), la couverture (Lot n°2 : 1801,02 €) et les menuiseries extérieures (lot n°4 : 2428,60 €). Or ces sommes ayant déjà été budgétisées, comme l'a finalement confirmé la trésorerie, il n'est pas nécessaire de faire une DM.

4) SE60: Le Syndicat d'Energie de l'Oise a communiqué son rapport d'activité 2019 : il a été envoyé à tous les conseillers municipaux par Madame la mairesse Laura CATRY : Les 11 membres du conseil municipal prennent acte de ce rapport d'activité de l'Oise .

5) Avenant n°1 pour le groupement de travaux voirie avec la CCVT: La commune de Courcelles-les- Gisors souhaite intégrer le groupement de commandes de plus, il convient de modifier les articles 8 et 14 de la convention pour une mise en cohérence de sa durée avec la garantie de parfait achèvement du marché de travaux de voirie. Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité,
- accepte l'intégration de Courcelles les Gisors à la convention constitutive du groupement de commandes
- accepte les modifications des articles 8 et 14 de la convention constitutive du groupement de commandes
- autorise la Mairesse à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de la voirie sur le territoire du Vexin-Thelle.

6) Le projet de schéma de Mutualisation a fait l'objet d'un débat au Conseil Communautaire le 25 juin 2020. Madame la Mairesse l'a transmis aux conseillers municipaux pour avis : elle demande au conseil municipal de voter afin d'approuver ou pas ce projet de schéma de mutualisation : ce schéma est approuvé par la majorité par 10 conseillers, 1 conseiller s'abstient.

7) Rétrocession terrain B026 Au Vouast : Laura Catry explique qu'en 1983 la commune a accepté par délibération la rétrocession pour 1 euro symbolique des parcelles ZB82 et ZB83 et ZB68. Un notaire est chargé de mener à bien l'acte de rétrocession. Cette mutation engendrera une provision pour frais de 400 euros à la charge de la commune. La mairesse demande au conseil municipal de l'autoriser à régulariser l'acte chez le notaire et d'approuver le montant des frais : le conseil municipal vote « pour » à l'unanimité.

8) Madame Catry informe tous les conseillers municipaux que les derniers comptes-rendus des conseils municipaux devront être complétés et à nouveaux affichés avec l'inscription manquantes du nom des présents, des absents et des pouvoir donnés.

9) Sujets subventionables :

Il a été demandé en commission 2 abris-bus : l'un dans le hameau de Valécourt et l'autre dans le hameau du Bout du Bois.

A Valécourt un terrain communal pourrait convenir, un abri bus en pierre pourrait y être construit. Un devis a été demandé. Nous l'attendons dans les prochaines semaines. Installation 2021 ou 2022.

Au bout du Bois, pas de terrain communal : une convention est donc en cours de rédaction avec le propriétaire du terrain qui conviendrait. Un abri bus en bois serait bien, il pourrait être démontable en cas de rupture d'accord avec le propriétaire : devis attendu la semaine prochaine : souhait de l'installer avant les grands froids. Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité l'installation des 2 abris-bus, autorise la mairesse à signer les devis nécessaires à hauteur 3000 euros au plus pour chaque abri bus.
- autorise la mairesse à demander des subventions départementales.

Le carrefour de Beaugrenier : traversée de Beaugrenier dangereuse pour les piétons et carrefour dangereux pour tous.

Suite à 2 « commissions voirie » (merci aux nombreux participants), et après consultation du dossier monté par l'équipe municipale précédente, après des demandes d'avis des conseillers départementaux, d'un responsable départemental de la voirie, d'une entreprise de BTP, il apparaît que :

- sont inadaptés et trop coûteux : des feux tricolores, un rond-point, des chicanes
- serait à étudier : un relèvement de la chaussée du carrefour avec une pente à 4%, mais coûteux.

Après délibération ont été acceptés à l'unanimité des présents du conseil municipal :

- Solution de sécurisation du carrefour : installation de **4 panneaux STOP** au carrefour, avec priorité à droite (le département émet un avis défavorable mais le maire peut le décider car il a le pouvoir de police sur la commune)
- Solution d'abaissement de la vitesse de traversée dans le hameau : **marquages au sol d'emplacements de stationnement** sur la chaussée pour faire ralentir la circulation et **rénovation des marquages existants**.

- En 2021 ou 2022, pour la sécurisation des piétons, des trottoirs discontinus et passages piétons dans la rue de la Libération et en continu sur la rue du Coudrais seront mis à l'étude, un devis sera demandé à l'entreprise...et des subventions seront demandées dans les 2 prochaines années (39% de subventions départementales)

10) La délibération abribus a été reportée : des devis seront présentés au prochain conseil municipal afin de les soumettre à approbation.

11) Occupation de la salle communale (ex périscolaire) :

La salle communale n'est plus accessible à la location depuis de nombreuses années. Cela manque aux Montjoviens. La réflexion autour de sa réouverture s'est faite en commission dans un soucis de privilégier l'accès aux Montjavociens à plus d'opportunités associatives qui pourrait avoir lieu dans notre salle communale.

Une charte a été rédigée pour donner des règles d'occupation : elle est à disposition en mairie.
En cas de non-respect de cette charte par les occupants, nous fermerons à nouveau à la location.

Tarif de location de la salle communale:
Associations montjoviennes et extérieures : gratuité
Locataires montjoviens: 50€,
Personnes extérieures: 100€.
Caution:
Particuliers : 500€,
Associations : 300€.

Après délibération ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

12) Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique et l'ouverture d'un poste d'Agent de Maîtrise. La situation : un agent communal a obtenu son examen professionnel d'Agent de Maîtrise en 2017. Fin septembre 2020, suite à un entretien professionnel en mairie afin de compléter le dossier à présenter à la Commission Administrative Paritaire, la CAP a donné un avis favorable à la nomination au grade d'Agent de Maîtrise à l'agent communal.

Afin que l'agent ait un poste correspondant à son grade, Madame la Mairesse demande aux conseillers d'accepter par délibération la suppression d'un poste d'Adjoint Technique et la création d'un poste d'Agent de Maîtrise. Elle les informe que l'augmentation du salaire de l'agent est statutairement 15€ par mois : cette demande est acceptée à l'unanimité des présents.

13) QUESTIONS DIVERSES :

• Commission ECOLE/ENFANCE/ MAM :

- La possibilité d'un regroupement scolaire Montjavoult, Montagny-en-Vexin et Parnes a été annoncée aux mairies d'Hadancourt et de Serans fin août lors de la réunion du SIVOM avant la rentrée.
- Un rendez-vous avec l'Inspecteur de la Circonscription d'Auneuil, M. Magenson, est prévu le 1^{er} octobre afin d'évoquer un regroupement avec Montagny-en-Vexin dans 3 voire 5 ans.
- Christophe Couturier propose l'organisation d'une réunion de « Consultation publique » pour connaître la position des parents sur ce projet de regroupement. Il sera opportun de prévoir une garde des enfants pour que le plus de parents puissent assister à cette réunion. Date : à prévoir.
- Sont évoquées les difficultés d'organisation causées par les congés de maladie des personnels du SIVOM
- MAM : le revêtement du sol à l'extérieur sera installé mi-octobre
- L'ouverture prévue de la MAM se confirme bien pour novembre 2020 sous réserve de validation par la commission de sécurité de fin de chantier.
- MAM : la rédaction du bail professionnel entre la Mairie et la MAM est en cours ; comme convenu avec l'équipe municipale précédente les termes de la location seront : gratuité la 1^{ère} année puis 800 € par mois.
- Noël des enfants : les catalogues de jouets ont été distribués aux parents d'enfants de 0 à 10 ans, les bulletins de réponse sont attendus en Mairie avant le 12/10/2020.

• Commission SOLIDARITE/ CONVIVALITE / PATRIMOINE/ CULTURE:

- Chêne malade sur le chemin du cimetière : il sera taillé entre novembre et février /en totem pour maintenir la mémoire et favoriser la biodiversité. Après discussion il est décidé que le bois sera conservé par la mairie, broyé et utilisé pour les futures plantations communales. 1 devis de 1071 euros présenté, 1 deuxième devis est attendu.
- Marche et course à pied « Découverte des chemins communaux ». Cyril Stucki informe de l'initiative proposée lors de la précédente commission et qui sera encadrée par une association montjovicienne. La date de ce rendez-vous est le 4/10/2020.
- Tiers-lieu : l'ancienne cantine présente toutes les caractéristiques idéales pour y établir un tiers-lieu à disposition des particuliers et des associations. Julie Pajot présente au conseil le dispositif proposé par l'association des Maires Ruraux qui facilite l'ouverture et la gestion de tiers lieu via une application de réservation. Le coût public est de 3 euros par créneau d'occupation (15% pour l'application).

• Commission COMMUNICATION :

- Le bulletin municipal sera imprimé pour début octobre (coût : 147 euros) et distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village.
- Est souligné que le lien de communication de la Mairie par voie de papier doit continuer en complément de l'activité de communication réalisée sur les supports digitaux.
- Site de la mairie « montjavoult.fr ». Des difficultés techniques empêchent de supprimer des informations obsolètes et de le mettre à jour comme nécessaire. Un RV de Matthieu Grisvard est prévu avec un professionnel mi-octobre pour résoudre ces problèmes.
- Accessibilité des informations sur nos supports digitaux. L'équipe s'efforcera de faire paraître les informations en simultané sur le site accessible à tous, et sur la page de la Mairie du réseau social choisi, afin de ne pas favoriser des publics concernant le relais d'informations sur Montjavoult, la CCVT, le Conseil Départemental, La Région Haut de France et les campagnes d'information nationales..
- Encore en débat : quid du relais des informations étendues aux activités associatives et entrepreneuriales du bassin de vie.

• Commission SPORTS ET LOISIRS :

- Est évoqué le projet de prévoir fléchage des chemins communaux et de ré-identifier des chemins qui existent mais ne seraient plus ouverts ou plus praticables.
- Demande d'un arrêté d'ici la fin de l'année pour signaler par panneau « danger » le risque de noyade dans la mare du **Bourg**.
- Terrain de pétanque : Mikaël Hueber rappelle que nos terrains sont non utilisables. Projet de les nettoyer au printemps et faire des devis pour le textile et le sable.
- Décision d'acheter des paniers de baskets et un filet de tennis avec un rangement prévu à cet effet.

• Commission VOIRIE/SECURITE :

- 5 tonnes d'enrobés à froid ont été commandées : plusieurs routes à réparer en priorité.
- Marquage : Matthieu Grisvard expose qu'une solution convenable vis à vis du budget a été trouvée pour les marquages à refaire en priorité.
- Le curage des fossés a été réalisé par le département aux entrées et sorties de **Valécourt**. Le curage à l'intérieur du hameau est à prévoir.
- Thierry Bouvier expose qu'il reste encore 3 arbres de particuliers à élaguer ou abattre puis remise en état de l'éclairage public début novembre dans le hameau de **Valécourt**. Cette opération est déjà dans le budget 2020.
- Etudier en 2021 le passage en LED pour l'éclairage public sur tout le village afin de réduire la consommation énergétique tout en réduisant la luminosité dans le respect de la faune et la flore. Le changement des ampoules à l'identique devra être fait dans un premier temps.
- Thierry Bouvier signale : attention à un démarchage frauduleux qui s'assimile à un service pour « les canalisations d'eau » a été identifié. Il met en garde sur l'existence de ce démarchage et la vigilance à adopter.
- Un terrain en zone N de 735 mètres carrés est à vendre pour 15 000 euros. La mairie dispose d'un droit de préférence mais ne veut pas l'acheter à ce prix-là, mais il va falloir renouveler l'arrêté concernant l'interdiction de stationner et d'installer des caravanes, camping-car, mobil-home dans toutes les zones N du village pour protéger l'environnement et la bio diversité comme dans toutes les zones naturelles. : le conseil est d'accord à l'unanimité

• Commission EAU/ECONOMIE CIRCULAIRE :

- Eau : Véolia a voulu faire signer un accord entraînant une hausse de 0,12 euros à la charge du syndicat des eaux, Matthieu Grisvard et Loïc Taillebrest (président du Syndicat des eaux) ont obtenu une augmentation de seulement 0,02 euros par m³. Le conseil est informé que la décision de prise en charge de l'augmentation par le syndicat et non par les particuliers. Le conseil est informé de l'existence d'un projet de prise en charge de la responsabilité du Syndicat des Eaux par la CCVT à horizon 2026. Le rapport de la qualité de l'eau est disponible.
- Prévoir la mise aux normes de la borne à incendie au **Marais** dans la durée du mandat.
- Appartement au-dessus de la mairie à rénover pour le louer dès 2021, plusieurs devis ont été réalisés. Une commission se réunira précisément pour les étudier et répondre aux entreprises.
- Une solution pour la collecte des déchets des maisons secondaires : la commune met à disposition un « point propre » pour les déchets ménagers des résidents secondaires de Montjavoult. Pour ce faire, les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie afin d'avoir tous les renseignements. Il leur sera demandé de réduire leurs déchets ménagers, de trier et il leur sera conseillé de composter leurs épluchures, et de les proposer aux poules de leurs voisins. Une convention ratifiera cet engagement de la part des personnes souhaitant bénéficier de l'accès à ce « point propre ».
- Besoin de recrutement d'un agent recenseur pour le prochain recensement de Montjavoult qui aura lieu du 21/01/2021 au 20/02/2021. Une offre d'emploi est à faire paraître en affichage municipal.

La séance est levée à 22h35